

JE ME SOUVIENS... JE RÊVE

LES CITÉS-JARDINS D'AÏRE

LA CITÉ-JARDIN COMME MODÈLE D'URBANISATION

- **La cité-jardin** s'inscrit dans le courant de pensée « hygiéniste », qui se développe en Europe à la fin du 19^e siècle.
- **L'objectif** de ce modèle d'urbanisation est d'améliorer les conditions d'existence de la population ouvrière en lui offrant un logement salubre et en l'amenant à changer son mode de vie.
- **Le logement** est étudié pour développer la vie familiale et offrir un confort de base (salle de séjour, salle de bain).
- **Le jardin** offre une occupation saine et permet d'améliorer son alimentation (potager, arbres fruitiers, poulailler).

LES CITÉS-JARDINS D'AÏRE

- **Le concours « Pic-Pic »**: un concours d'architecture est lancé en 1918 par la Société Anonyme des Ateliers Piccard – Pictet et Cie, afin de construire des logements pour 500 familles sur un terrain de 28 hectares à Châtelaine. La crise de 1919 met fin à ce projet, mais l'idée est lancée.
- **La cité-jardin d'Aïre**: en 1919, la Société coopérative d'Habitation Genève rachète 4 hectares des terrains et mandate l'architecte Arnold Hoechel pour construire une cité-jardin de 90 logements dans le triangle rue Camille-Martin – av. d'Aïre – ch. de l'Essor.
- **La cité-jardin Nouvel-Aïre**: parallèlement, la Fondation de l'État de Genève pour la cité-jardin Nouvel-Aïre rachète les terrains à l'ouest et au sud du triangle. Elle mandate les architectes Morsier&Weibel et Odier pour construire une cité-jardin d'un peu plus de 40 logements le long de l'av. Henri-Bordier et au sud de l'av. de la Concorde.
Source: Cité-jardin d'Aïre, notice historique, Ph. Calame et B. Chaillot-Calame, janvier 2004



1920-1922: étapes 1 et 2 de la cité-jardin d'Aïre



1922-1924: étapes 1 et 2 de la cité-jardin Nouvel-Aïre



1926: étape 3 de la cité-jardin d'Aïre



1928: étape 3 de la cité-jardin Nouvel-Aïre



1932: l'ensemble des deux cités-jardins d'Aïre est réalisé

ÉTAPES DE RÉALISATION

CHACUNE DES DEUX CITÉS-JARDINS A ÉTÉ RÉALISÉE EN 3 ÉTAPES:

- **Cité-jardin d'Aïre**
 1. ch. des Sports
 2. av. d'Aïre – rue Camille-Martin
 3. ch. de l'Essor
- **Cité-jardin Nouvel-Aïre**
 1. av. Henri-Bordier, deux-tiers nord
 2. av. Henri-Bordier, tiers sud
 3. av. de la Concorde – av. d'Aïre

«UTOPIES URBANISTIQUES»

SAINT-JEAN
FORUM
CHARMILLES

www.forum1203.ch

B Saint-Jean
Bibliothèques municipales

Les Libraires
Les Libraires

M
Maison
des Découvertes
de la Ville de Genève

Service
des Sites
et Monuments

Service
des Sites
et Monuments

Service
des Sites
et Monuments

Commune de Vernier

Réalisé avec le Service des monuments et sites (DCTI)

JE ME SOUVIENS... JE RÊVE

LES CITÉS-JARDINS D'AÏRE

AÏRE ET NOUVEL-AÏRE: DEUX ARCHITECTURES

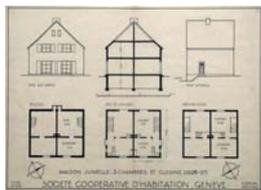


• La cité-jardin d'Aire

La cité est composée de maisons en bandes de 4 à 14 unités, à part sur le ch. de l'Essor, bordé d'une série de maisons occupées par deux logements.

Le gabarit est de deux niveaux plus combles.

L'architecture est d'expression simple, sans décors.



Cité-jardin d'Aire, maison du ch. de l'Essor,
Hoechel architecte, 1926-1927 / © Fonds Hoechel, IAUJ

• La cité-jardin Nouvel-Aire

Des groupes de maisons et des maisons doubles de 6 types différents forment une sorte de rue villageoise.

Le gabarit est de deux niveaux plus combles habitables.

L'architecture est d'expression pittoresque et renvoie elle aussi à une image villageoise.



Cité-jardin Nouvel-Aire, groupe de types AEEA, Morstier et Weibel architectes, 1922
© Archives de la Ville de Genève



«UTOPIE RÉALISÉE»

SAINT-JEAN
FORUM
CHARMILLES

www.forum1203.ch

B Saint-Jean
Bibliothèques municipales

LES LANTIERNES GUIDES

M
MAGASIN
DES DOCUMENTS
DE SUPERVISION

LE DÉPARTEMENT
DE GENÈVE

LE DÉPARTEMENT
DE GENÈVE

LE DÉPARTEMENT
DE GENÈVE

Commune de Vernier

Réalisé avec le Service des monuments et sites (DCTI)

JE ME SOUVIENS... JE RÊVE

LES CITÉS-JARDINS D'AÏRE

AÏRE ET NOUVEL-AÏRE: DEUX CONCEPTIONS DES JARDINS

• La cité-jardin d'Aïre

Les jardins de la cité sont composés avec précision; les emplacements des plates-bandes fleuries, du potager, de l'allée et de l'arbre fruitier sont déterminés (voir plan des jardins de la Cité d'Aïre).

Au fond du jardin, une petite cour reçoit la cabane accompagnée d'un poulailler et d'un étendage.

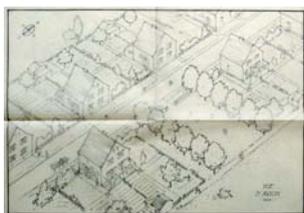
Cette cour donnait sur un chemin de dévestiture, qui rejoignait les rues principales.

La cabane de jardin en maçonnerie et le poulailler sont dessinés en détail.

• La cité-jardin Nouvel-Aïre

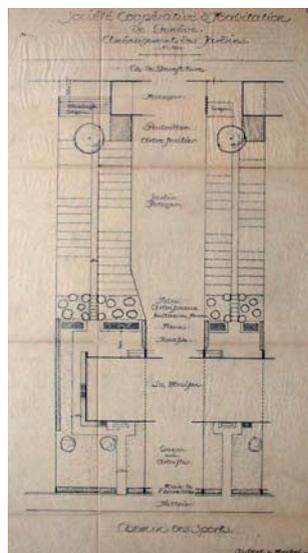
La composition des jardins n'est pas précisée, ni l'emplacement des cabanes.

En revanche, côté rue, les portails sont composés de façon à contribuer à l'image d'ensemble.



Cité-jardin d'Aïre, les jardins et l'espace collectif sur le ch. de l'Essor, projeté par Hoechel en 1925 / © Fonds Hoechel, IAUJ

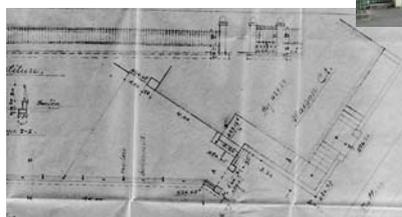
LES JARDINS: Le plan général de la cité-jardin, imposé avant tout par l'orientation des habitations, est également déterminé par la dimension des jardins. Ceux-ci ont une profondeur de 50 m. en moyenne. Chaque parcelle se subdivise de la façon suivante: un jardinet d'entrée semé de gazon et planté de fleurs; la maison elle-même, à l'arrière de laquelle se trouve une terrasse de plain-pied avec le rez-de-chaussée, puis le jardin potager qui occupe la plus grande surface du terrain. Malgré ses dimensions restreintes le potager fournit une contribution très appréciable à ceux qui y consacrent un temps suffisant. Enfin, au fond de la parcelle se trouve l'enclos avec une petite construction servant de poulailler, de clapier et de réduit pour les outils. Les malheureux résultats de l'initiative individuelle ont déterminé la société à faire édifier un type uniforme de hangar afin de conserver aux jardins un aspect convenable. Les clôtures sont en treillis de fils de fer, remplacées en bordure de route par des grilles fixées sur un socle en béton. Le dégagement des jardins se fait par des chemins de dévestiture d'une largeur de 3 m. Extrait de la notice «Cité-jardin de l'av. d'Aïre», éditée en 1924 par la SCHG et rédigée par son président Camille Martin avec la collaboration de A. Hoechel



Plan des jardins de la cité d'Aïre sur le ch. des Sports, Hoechel, 1920
© Fonds Hoechel, IAUJ



Cité-jardin d'Aïre / © CIG



Desain de clôtures de la cité-jardin Nouvel-Aïre sur l'av. Henri-Bordier, Morsien-Weibel et Odier, 1924
© Archives de la Ville de Genève



«UTOPIE RÉALISÉE»

SAINT-JEAN
FORUM
CHARMILLES

www.forum1203.ch

B Saint-Jean
Bibliothèques municipales

LES LECTEURS GUIDES

M
MAGASIN
DE DOCUMENTS
DE RECHERCHE

SECTEUR
DE CULTURE
DE LA VILLE

LE DÉPARTEMENT
DE LA VILLE

LE DÉPARTEMENT
DE LA VILLE

Commune de Vernier

Réalisé avec le Service des monuments et sites (DCT)

JE ME SOUVIENS... JE RÊVE

LA CONCORDE

UN QUARTIER EN MUTATION



Vue aérienne, Camille-Martin, 1982 / © Max Oetli



Vue aérienne, Camille-Martin, 1995 / © Max Oetli



Le périmètre concerné par l'étude d'image directrice / © Source: DCTI

Une étude de développement

L'État de Genève, les communes de Genève et de Vernier, ainsi que la Fondation HBM Emile-Dupont ont lancé début 2008 une étude d'image directrice pour le développement des secteurs voisins des Cités-Jardins d'Aire afin de créer plus de logements tout en préservant le patrimoine. Leur souhait est de réaliser un quartier à « haute valeur environnementale ».

Qu'est-ce une image directrice ?

Plan ayant valeur de document de travail, illustrant en image les objectifs urbanistiques dont le respect apparaît souhaitable pour le développement d'un quartier.

Qu'est-ce un plan directeur de quartier ?

Plan illustrant, en image, de manière plus précise, les options urbanistiques souhaitables pour le développement d'un quartier, adopté selon une procédure légale et ayant force obligatoire pour la commune et l'État.

Qu'est-ce un plan localisé de quartier - PLQ ?

Plan fixant l'image de développement d'un quartier, adopté selon une procédure légale, obligatoire pour les particuliers et dont le degré de précision correspond à celui requis pour une autorisation préalable de construire.



« LA CONCORDE »

SAINT-JEAN
FORUM
CHARMILLES

www.forum1203.ch

B Saint-Jean
Bibliothèques municipales



Réalisé grâce au soutien de l'État de Genève, DCTI